



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 33379

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur le récent rapport de la Cour des comptes relatif à l'organisation territoriale de l'État. La Cour des comptes préconise de « mettre en oeuvre une véritable politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ». Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette préconisation.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre d'actions de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) dans la fonction publique n'est pas très ancienne et a besoin d'être confortée par un plus grand partage de ses enjeux entre les administrations. A cet effet, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) conduit depuis plusieurs années un cycle de conférences de gestion prévisionnelle des ressources humaines destinées à dialoguer, avec chaque ministère, sur les politiques de ressources humaines mises en place et les perspectives d'évolution liées aux missions, en matière d'effectifs et de compétences. Le même dialogue se tient chaque année avec les directions générales en charge, respectivement, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière. Au plan territorial, les plates-formes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) ont été créées en 2009 auprès des secrétaires généraux pour les affaires régionales en vue d'accompagner les services déconcentrés dans la mise en oeuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat. La DGAFP pilote et coordonne l'action des PFRH, au moyen notamment d'une feuille de route annuelle précisant les objectifs prioritaires en matière de ressources humaines. Dans ce cadre, il est demandé aux PFRH d'élaborer des plans régionaux interministériels de GPEEC. L'objectif de ces plans régionaux interministériels de GPEEC est de disposer d'une analyse partagée de l'évolution des effectifs, des missions et des compétences des services. Ils doivent ainsi aider, au niveau régional, à identifier les points clefs de l'évolution des missions de l'Etat, des structures administratives et des effectifs. En 2013, la DGAFP a doté l'ensemble des PFRH d'une méthodologie et d'outils communs pour les appuyer dans leurs travaux de GPEEC et faciliter la définition de plans d'actions pour accompagner les services et les agents.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33379

Rubrique : État

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7716

Réponse publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1391